



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer du 13 novembre 2013 : mise en place de la mesure de soutien aux investissements des entreprises pour 2014 dans le cadre du programme national 2014/2018 de l'OCM vitivinicole

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole s'est réuni le 13 novembre 2013, sous la présidence de Jérôme Despey. Cette séance a notamment été l'occasion de faire le bilan du programme 2008/2013 de l'OCM vitivinicole et de caler la mise en place de l'aide aux programmes d'investissements des entreprises pour 2014 dans le cadre de l'OCM vitivinicole 2014/2018.

OCM vitivinicole : bilan du premier programme quinquennal 2008/2013

Un bilan du premier programme quinquennal 2008/2013 de l'OCM vitivinicole a été présenté aux membres du Conseil. Sur les cinq années de ce programme national d'aide à la filière vitivinicole, 1 171,2 millions d'euros ont été payés au total par FranceAgriMer en faveur des mesures structurantes suivantes : les prestations viniques, l'enrichissement, l'assurance récolte, la restructuration et reconversion du vignoble, la promotion sur les marchés des pays tiers, les investissements des entreprises et la distillation de crise.

Cf. pour en savoir plus : *Évolution de la maquette budgétaire pluriannuelle de l'OCM vitivinicole*, FranceAgriMer, 13 novembre 2013

OCM vitivinicole : mise en œuvre de l'aide aux programmes d'investissements des entreprises pour 2014

Les membres du Conseil ont pris connaissance d'un projet de décision du directeur général de FranceAgriMer sur la mise en œuvre par l'Établissement d'une aide aux programmes d'investissements des entreprises pour l'année 2014, dans le cadre de l'OCM vitivinicole pour les exercices financiers 2014 à 2018.

Par rapport à 2013, le dispositif évolue sur différents points :

- la date d'ouverture : 6 janvier 2014 ;
- la date de clôture : 30 avril 2014 ;
- la date limite de complétude des dossiers : 30 avril 2014 ;
- le montant de l'enveloppe de dépôt 2014 : 150 M€ ;
- pour les dossiers dits « approfondis », une avance obligatoire de 50 % est mise en place (contre 20 % en 2013) avec cautionnement bancaire à hauteur de 55 % du montant de l'aide demandée. En 2014, il n'y a plus de garantie de bonne fin.

Le périmètre de l'aide est comparable à celui de 2013, même si un certain nombre de points sont précisés ou complétés quant aux bénéficiaires et aux dépenses éligibles.

Réserve nationale de droits de plantation de vigne : les modalités de fonctionnement pour l'année 2014

Comme chaque année, les membres du Conseil ont examiné un projet de décision du directeur général de FranceAgriMer fixant les modalités de fonctionnement de la réserve nationale de droits de plantation de vigne, ainsi que les modalités de vente de droits de plantation aux détenteurs d'autorisations de plantation par utilisation de droits externes.

La gestion du potentiel viticole s'appuie sur une réserve nationale de droits de plantation gérée par FranceAgriMer. Ce dispositif a pour objectif d'améliorer la gestion du potentiel viticole en favorisant une utilisation efficace des droits de plantation. Les modalités de fonctionnement de la réserve sont adaptées en fonction de l'état du potentiel viticole, des demandes de droits, des stocks et des flux de droits dans la réserve.

La campagne de vente de droits est close depuis le 30 juin 2013. Au cours de cette campagne, 718 ha de droits ont été vendus. Compte tenu du niveau des stocks de la réserve, aucun achat de droits n'a été effectué durant la campagne 2012/13.

Pour l'année 2014, le Conseil a donné un avis favorable sur les propositions suivantes :

- ouvrir la réserve nationale à la vente de droits du 1^{er} janvier au 30 juin 2014 et jusqu'au 31 décembre 2014 pour les détenteurs d'une autorisation de plantation accordée au titre de demandes présentées à la suite de cas de force majeure ou de situations exceptionnelles ayant entraîné la péremption de droits au 1^{er} août 2013 ;
- compte tenu de l'état des disponibilités (le stock de droits de la réserve devrait d'établir à 14 965 ha au 31 décembre 2013), ne pas procéder à l'achat de droits à l'instar de la campagne précédente ;
- fixer à 600 €/hectare le prix de vente des droits de plantation ou, pour les demandes particulières relevant des cas de force majeure ou de situations exceptionnelles, fixer forfaitairement à 50 €/ha par demande ces droits de plantation.

Contingents d'autorisations de plantation en vue de produire des vins à IGP pour la campagne 2013/14

Les membres du Conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer ont formulé un avis favorable sur un projet d'arrêté relatif aux contingents d'autorisations de plantation en vue de produire des vins à indication géographique protégée (IGP) pour la campagne 2013/14 (contingent définitif d'autorisations de plantations IGP fixé au montant total nécessaire, soit 1 646 hectares, pour la campagne 2013/14). Un avis sur cet arrêté est également prochainement prévu en comité national IGP « vins et cidres » de l'INAO.

Position de la France et de ses principaux concurrents dans les importations allemandes, britanniques, américaines et chinoises

FranceAgriMer a présenté au Conseil une étude portant sur la position de la France et de ses principaux concurrents, en 2012, sur les marchés à l'import de l'Allemagne, du Royaume-Uni, des États-Unis – les trois plus grands pays importateurs de vin au monde – et de la Chine, un marché en fort développement et qui suscite beaucoup d'intérêt. Les résultats de cette étude permettent de mettre en lumière les forces et faiblesses des vins français à l'exportation et d'analyser leur position actuelle sur ces marchés majeurs.

Cf. pour en savoir plus : *Position de la France et de ses principaux concurrents dans les importations allemandes, britanniques, américaines et chinoises. Bilan 2012*, FranceAgriMer, 13 novembre 2013

Exposition universelle de Milan en 2015 : un pavillon France ouvert à toutes les interprofessions et à toutes les entreprises

Alain Berger, Commissaire général de la France pour l'Exposition universelle de Milan en 2015 (qui se tiendra du 1^{er} mai au 31 octobre 2015), a présenté aux membres du Conseil le projet de pavillon France pour cette manifestation, dont le thème sera « *Nourrir la planète, énergie pour la vie* ». Sous la bannière *Produire et nourrir autrement*, le pavillon France déclinera la diversité de l'offre française sous toutes ses formes, dans différents espaces intérieurs et extérieurs.

Cette vitrine pour les entreprises françaises est ouverte à tous les partenariats : régions et DOM, interprofessions, entreprises de toutes tailles et de tous secteurs (agriculture et agroalimentaire, environnement, technologie, services...). Toutes les filières sont invitées à participer, qu'elles représentent les productions végétales ou les productions animales, y compris la pêche et l'aquaculture. À ce jour, 133 pays ont confirmé leur présence et 20 millions de visiteurs sont attendus.

Le prochain Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole se réunira le 18 décembre 2013.

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr
Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05
Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr